

Arrêté n° : SL/ST/2025/ 423

Interdiction de stationnement,
Occupation du domaine public,

Le lundi 22 Septembre 2025,

ARRÊTÉ

NOUS, Maire de la Ville de SENLIS,

VU le Code Pénal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'en raison d'une intervention de
remplacement de batteries de l'onduleur, il est
nécessaire d'interdire le stationnement sur deux
places, au droit de la Place aux Veaux.

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant
sur 2 places, au droit de la Place aux Veaux, du lundi 22 Septembre 2025.

Article 2 : L'autorisation d'occuper le domaine public est donnée à l'entreprise **SHNEIDER ELECTRIC**,
au droit de la Place aux Veaux, du lundi 22 Septembre 2025.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies
conformément à la loi. Les véhicules en infraction pourront être placés en fourrière par les agents de la
Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 4 : Toute la sécurité sera mise en place par les **SHNEIDER ELECTRIC**, pour la protection des
passants et des usagers de la route.

Article 5 : Tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : L'Intéressé dispose d'un délai de deux mois, à compter de la présente notification, pour
saisir le Tribunal Administratif - 14 Rue Lemerchier 80000 AMIENS. Le tribunal administratif peut être saisi
notamment au moyen de l'application informatique télérécourse citoyen accessible par le biais du site
www.telerecours.fr

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service du Poste de Police Municipale
 - Monsieur le Lieutenant, commandant le Centre de Secours Principal de Senlis
 - Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Senlis
- et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 18 SEP. 2025



Le Maire,
Pour le Maire,
Et par Délégation

Daniel GUEDRAS
4^{ème} Adjoint au Maire